

Production pharmaceutique : l'excellence française, mythe ou réalité ?

La production pharmaceutique française reste citée comme une référence en Europe et dans le monde.

En quinze ans, la valeur de la production de la France est pourtant passée de la première à la quatrième place européenne.

(Maj : 01/03/2022).



Chiffres

80%

de la production française est concentrée sur des médicaments chimiques.

43 748 (en 2020)

salariés, soit 43% des effectifs de l'industrie pharmaceutique, travaillent dans la production pharmaceutique française.

Contexte

- L'industrie du médicament est un acteur économique et social stratégique pour la France, avec près de 300

sites¹ de production, 99 310 salariés, une forte expertise technologique et logistique et un chiffre d'affaires de 62 milliards d'euros en 2020² dont 32 milliards d'euros à l'exportation.

- Malgré quelques niches d'excellence, telles que les vaccins, la France concentre aujourd'hui l'essentiel de sa production sur des produits dits « matures » (18 à 25 ans de moyenne d'âge), c'est-à-dire des produits particulièrement exposés aux baisses de prix et à la concurrence internationale sur le marché d'exportation.
- En ce qui concerne les médicaments les plus récents, plus innovants et à forte valeur ajoutée, la France est aujourd'hui extrêmement concurrencée par ses voisins européens : sur les 488 médicaments autorisés en Europe entre 2016 et 2021, seulement 42 ont un site fabricant localisé sur le territoire français. Ainsi, la France fait moins bien que bon nombre de pays européens, tels que l'Allemagne (112 nouveaux médicaments), l'Irlande (87 nouveaux médicaments) ou encore l'Espagne (48 nouveaux médicaments).

I Enjeux

- L'effort disproportionné demandé chaque année aux entreprises du médicament dans le cadre du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) affaiblit les capacités industrielles de la France et fragilise l'accès des patients aux médicaments.
- Cependant, la France dispose des atouts nécessaires pour redevenir une terre d'excellence en santé : un tissu industriel reconnu où interagissent de grands groupes internationaux et des PME innovantes, une main d'œuvre hautement qualifiée et une position de leader sur la production de vaccins.
- Le Conseil stratégique des industries de santé (CSIS) de juillet 2018 a marqué un changement avec la volonté des pouvoirs publics d'orienter l'outil industriel vers les productions innovantes. Cette volonté a été confirmée plus récemment à la suite de l'annonce de la stratégie d'accélération en biothérapie, qui s'inscrit dans le cadre du plan « France 2030 » et prévoit un financement de l'état à hauteur de 800 millions d'euros pour développer l'écosystème français.
- Une volonté partagée par le Contrat stratégique de filière industries et technologies de santé (CSF ITS) de février 2019, qui a identifié comme axe de travail le développement d'une filière innovante de fabrication de produits biologiques du futur.

Cet axe de travail sera prolongé au travers de la création de France BioLead, l'alliance industrielle pour la production de biomédicaments en France, qui aura pour vocation de structurer, animer et promouvoir l'écosystème de la bioproduction en France.

- Enfin, la crise covid a également été un révélateur des faiblesses industrielles latentes de l'Europe en termes de production de médicaments, aboutissant à la prise en considération de l'industrie pharmaceutique comme un secteur stratégique.

Les aides et financements spécifiques, liées notamment au plan de relance, dévoilé en 2020, ont permis de redonner du dynamisme à notre secteur et plus particulièrement sur les domaines thérapeutiques les plus matures.

I Nos Actions

- Les entreprises du médicament, qui alertent depuis de nombreuses années les gouvernements successifs sur le caractère stratégique de leur industrie et sur le risque de désindustrialisation de la France, saluent les engagements de l'Etat pour sécuriser les capacités de production en médicaments dans l'Hexagone et en Europe.
- Afin de redynamiser le paysage de la production pharmaceutique, le Leem est porteur d'un véritable « [Pacte Industriel pour le médicament](#) » qui visera à [renforcer l'effort de réindustrialisation fourni par la France afin de participer, à notre échelle, à l'indépendance sanitaire de l'Europe](#). Mais également de [donner à la France les moyens de mieux anticiper une prochaine crise sanitaire majeure](#).

Ce pacte, qui s'inscrit dans une réflexion à mener sur l'ensemble de la chaîne de valeur du médicament, s'articule autour de deux axes :

- Pour le médicament chimique, le pacte vise à [conserver notre savoir-faire sur la production chimique et accroître nos capacités existantes](#)
 - Pour le médicament biologique, il permettra d'[attirer sur notre territoire la recherche et la production des thérapies innovantes d'avenir](#)
- Ces deux axes sont à mettre en regard de deux facteurs clés de succès, d'ores et déjà identifiés :
- D'une part, [faciliter et encourager l'investissement sur le territoire](#). Pour produire en plus grande quantité des médicaments sur le territoire, il faut avant tout investir dans les capacités de production existantes pour les moderniser ou en créer de nouvelles. Il est donc impératif de créer les conditions qui vont encourager ces investissements via des mesures fiscales et une simplification administrative.
 - D'autre part, [garantir la soutenabilité économique d'une filière « made in Europe »](#). Produire en Europe a un coût. Les politiques de santé actuelles, notamment pour les produits les plus matures, ont abouti à des baisses de prix de plus en plus importantes à chaque LFSS, entraînant in fine la délocalisation d'une partie de notre production et des difficultés économiques pour ceux qui seraient restés sur le territoire. Il est donc nécessaire de garantir la viabilité économique des médicaments qui seront produits en Europe.

(1). Production de médicaments biologiques et chimiques

(2). Prix fabricant hors taxes